

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal
No : **R-4136-2020**

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Énergir s.e.c.

(Ci-après nommée « Énergir »)

Demanderesse

et

**Groupe de recommandations et d'actions
pour un meilleur environnement**

(Ci-après nommé « GRAME »)

Intéressé

DEMANDE D'INTERVENTION DU GRAME

*Demande d'examen du rapport annuel d'Énergir s.e.c. pour l'exercice financier terminé le 30
septembre 2020*
(R-4136-2020)

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE D'INTERVENTION, LE GRAME SOUMET
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I Contexte

1. Le 30 octobre 2020, Énergir dépose à la Régie une demande d'examen du rapport annuel pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2020 ;
2. Le 18 décembre 2020, Énergir amende sa demande initiale et dépose la preuve relative à l'examen du Rapport annuel 2020 ;
3. Par sa correspondance datée du 22 décembre 2020, la Régie indique qu'elle entend procéder à l'examen de cette demande par voie de consultation et donne instruction aux intervenants ayant participé au dossier tarifaire 2019-2020 intéressés à participer à la présente demande de déposer une demande d'intervention au plus tard le 4 février 2021;

4. Le 28 janvier 2021, le GRAME participe à la rencontre pour la présentation du Rapport annuel 2020 via l'application GoToMeeting ;

II Nature de l'intérêt et représentativité

5. À titre d'intervenant ayant participé au dossier tarifaire 2019-2020 et dans une optique d'intérêt public visant la protection de l'environnement, le GRAME souhaite participer à l'étude de la demande d'examen du rapport annuel pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2020;
6. Le GRAME est actif dans les domaines de l'environnement, du développement durable et de l'énergie depuis 1989 ;
7. Ses représentants ont participé à des groupes de travail dans le cadre des processus canadien et québécois de diminution des émissions de gaz à effet de serre. Ils siègent régulièrement à des comités rassemblant des représentants de divers paliers de gouvernement, des industriels et des ONG. De plus, le GRAME mène des projets de recherche avec des universités et est impliqué, de manière parallèle, dans l'action communautaire et l'éducation relative à l'environnement. Il est notamment responsable de la gestion de l'Éco-quartier de l'arrondissement de Lachine ;
8. Par ses interventions à la Régie, le GRAME s'est toujours efforcé d'intégrer des préoccupations de développement durable, incluant les dimensions biophysique, sociale, économique et culturelle du développement, notamment par la prise en compte des impacts environnementaux des différentes filières de production d'énergie, dont la distribution de gaz naturel ;
9. Les diverses interventions du GRAME devant la Régie lui ont notamment permis de traiter en profondeur de l'évaluation correcte de la consommation de base des participants aux programmes d'efficacité énergétique, de l'évaluation des taux effectifs de participation aux programmes, de l'état d'avancement des programmes et de la mise en place de mécanismes permettant d'accroître le financement de programmes dédiés aux économies d'énergie ;
10. Le GRAME s'est impliqué dans les causes tarifaires de Gaz Métro des dernières années (R-4119-2020, R-4076-2018, R-4018-2017, R-3987-2016, R-3970-2016, R-3879-2014, R-3837-2013, R-3809-2012, R-3752-2011, R-3720-2010, R-3690-2009, R-3662-2008, R-3630-2007 et R-3596-2006) par le dépôt de preuves ou d'observations ;
11. Il participe également à titre d'intervenant au dossier portant sur la *Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable* (R-4008-2017) ;

12. Enfin, les représentants du GRAME ont participé à la rencontre d'information en date du 28 janvier 2021 portant sur la présentation du rapport annuel pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2020 dans le cadre du présent dossier;

III Motifs à l'appui de l'intervention

13. Le GRAME entend analyser et présenter une preuve sur les enjeux suivants de la demande d'Énergir, tels que détaillés dans le formulaire Liste de sujets déposé en annexe de la présente:

Sujet 1 : Programmes commerciaux : Demande d'Énergir de mettre fin au suivi requis à la décision D-2017-073 (par. 102)

Sujet 2 : Programmes commerciaux : Présentation des informations sur les énergies concurrentes aux Annexes 1 à 4.

Sujet 3 : PGEÉ : Explication des circonstances qui expliquent les écarts de participation aux programmes en efficacité énergétique

Sujet 4 : Demande d'Énergir de mettre fin au suivi ([D-2018-096](#), par. 112) qui compare les montants PRC, PRRC, avec ceux du CASEP et des programmes du PGEÉ

IV Présentation de la preuve

14. À titre d'intervenant, le GRAME souhaite contribuer à l'analyse des enjeux précités de la demande du Distributeur par le dépôt d'un rapport afin que les propositions d'Énergir intègrent le mieux possible les préoccupations environnementales et de développement durable, dans une perspective respectant le principe d'équité intergénérationnelle ;

15. Compte tenu des préoccupations économiques sociales et plus particulièrement environnementales en jeu, le GRAME souhaite également participer à la consultation de la présente demande ;

16. Le GRAME a retenu les services de sa consultante externe madame Nicole Moreau, analyste en énergie et environnement, qui détient un baccalauréat en administration des affaires des HEC, une maîtrise en sciences de l'environnement ainsi qu'une formation de l'Université de Sherbrooke en vérification environnementale ;

V Frais, budget prévisionnel et communications

17. Conformément à l'article 36 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, le GRAME demande à la Régie que lui soient remboursés les frais encourus pour sa participation à titre d'intervenant et dépose un budget de participation;

18. Aux fins de communications, le GRAME indique que toute correspondance en rapport avec la présente demande peut être acheminée à la procureure soussignée, aux coordonnées suivantes :

Me Geneviève Paquet

3090, boul. le Carrefour, Suite 200

Laval, Qc H7T 2J7

Tél. : 450-687-5055, poste 226 / Télécopieur : 450-687-8181

Adresse électronique : genevieve_paquet@videotron.ca

19. Le GRAME considère que sa participation sera utile et pertinente à l'étude de la demande R-4136-2020 présentée par Énergir ;

20. La présente demande d'intervention du GRAME est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE :

D'ACCUEILLIR la présente demande d'intervention ;

D'ACCORDER le statut d'intervenant au GRAME pour la demande R-4136-2020.

Le 4 février 2021.

(s) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

3090, boul. le Carrefour, Suite 200

Laval, Québec

H7T 2J7

Tél. : 450-687-5055, poste 226

Télécopieur: 450-687-8181

genevieve_paquet@videotron.ca